

VALLORGE CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC des Tuileries, 107 route de Paris - 42300 MABLY
814 237 202 RCS ROANNE

(Ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MAI 2026

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de 192.554,31 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	192.554,31 euros
------------------------	------------------

A titre de Dividende Prioritaire au bénéfice des actions de préférence dites « AP », En application de l'article 30.1.1 des statuts, la somme de : Soit un dividende unitaire d'environ 106,666 euros par AP	32.000,00 euros
--	-----------------

A titre de dividende au bénéfice des actions ordinaires, la somme de : Soit un dividende unitaire d'environ 106,666 euros par action ordinaire En application de l'article 30.1.2 des statuts	74.666,67 euros
---	-----------------

A titre de super dividende au bénéfice de toutes les Actions sans distinction de catégorie Soit un dividende unitaire de 1.333,33 euros par action	13.333,33 euros
--	-----------------

Le solde au poste « Autres Réserves » qui s'élèverait ainsi à 899.759,73 euros	72.554,31 euros
---	-----------------------

L'Assemblée Générale décide que le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2026.

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 910.759,73 euros.

L'Assemblée Générale précise que le montant des revenus dont la distribution est décidée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 120.000 euros, étant précisé que seuls les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France bénéficient de cet abattement, et ce, uniquement en cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2024	106.666,67 euros	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2023	106.666,67 euros	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2022	200 000 euros	Néant	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Holding M.A.M.
Présidente
Représentée par Monsieur Miguel MUNOZ, Gérant

Monsieur Bruno BADOIL
Directeur Général

HOLDING M.A.M.
107, route de Paris
ZAC des Tuileries
42 300 MABLY
SIRET 794 062 661 00028 - NAF 6420Z

BADOIL INVEST
960 Route de Commelle
42120 COMMELLE-VERNAY
Tel. 06 08 34 08 88
SIRET 977 711 654 00011 - APE 7022 Z

Bilan

certifié conforme



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	59 368		59 368	237 470
Constructions	791 103	60 002	731 101	596 245
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	10 185	340	9 845	
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	26 619		26 619	16 310
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé (III)	887 275	60 342	826 933	850 025
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production	1 378 600	33 962	1 344 638	956 719
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 741 702		1 741 702	720 006
Autres créances	1 818 919		1 818 919	1 229 922
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	267 319		267 319	797 239
Total actif circulant (IV)	5 206 539	33 962	5 172 577	3 703 885
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	6 093 814	94 304	5 999 510	4 553 910

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	827 205	683 035
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	192 554	250 837
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	1 030 760	944 872
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	17 605	
Total des provisions (II)	17 605	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	3 620	
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 792 277	1 141 842
<i>Personnel</i>	20 547	21 599
<i>Organismes sociaux</i>	11 121	11 536
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	413 865	326 221
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	634	404
Dettes fiscales et sociales	446 167	359 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	500
Autres dettes	1 529 491	1 430 376
Produits constatés d'avance	1 179 090	676 559
Total des dettes (III)	4 951 145	3 609 038
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	5 999 510	4 553 910

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	5 245 575	4 993 114	252 461	5,06
Montant net du chiffre d'affaires	5 245 575	4 993 114	252 461	5,06
Production stockée	421 881	-925 311	1 347 192	-145,59
Production immobilisée		850 471	-850 471	-100,00
Subventions				
Reprises sur amort., dép. et provisions		88 102	-88 102	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits	65	667	-602	-90,29
Total des produits d'exploitation (I)	5 667 520	5 007 043	660 477	13,19
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	5 140 289	4 479 412	660 878	14,75
Impôts, taxes et vers. assim.	8 685	7 186	1 499	20,86
Salaires	154 110	138 568	15 543	11,22
Cotisations sociales	55 717	53 281	2 435	4,57
Dotations aux amort. et aux dépréciations	77 548	16 755	60 793	362,83
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	43 586	16 755	26 831	160,13
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>				
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>	33 962		33 962	
Dotations aux provisions	17 605		17 605	
Valeurs comptables des Immob. cédées				
Autres charges	163	7	156	NS
Total des charges d'exploitation (II)	5 454 118	4 695 209	758 908	16,16
Résultat d'exploitation (I - II)	213 403	311 834	-98 431	-31,57
Quote-part sur op. faites en commun				
Bénéfice attribué / perte transférée (III)				
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participations	12 000		12 000	
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés	57 302	53 940	3 362	6,23
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immob. financières				
Produits nets sur cessions de VMP				
Total des produits financiers (V)	69 302	53 940	15 362	28,48
Charges financières				
Dotations aux amort. dépréciations et provision				
Intérêts et charges assimilées	29 565	36 991	-7 426	-20,08
Différences négatives de change				

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Valeurs comptables des immob. financières céd				
Charges nettes sur cessons de VMP				
Total des charges financières (VI)	29 565	36 991	-7 426	-20,08
Résultat financier (V - VI)	39 737	16 949	22 788	134,45
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	253 140	328 783	-75 643	-23,01
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
Résultat exceptionnel (VII - VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	60 586	77 946	-17 360	-22,27
Total des produits (I + III + V + VII)	5 736 823	5 060 983	675 839	13,35
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	5 544 268	4 810 146	734 122	15,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	192 554	250 837	-58 283	-23,24

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS VALLORGE CONSTRUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 999 510 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 192 554 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2025 ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

• La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.

• La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.

• Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.

• Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

• Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :

o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :

• Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

• Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.

• Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes 2025 de la société VALLORGE CONSTRUCTION.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de produits finis et de travaux en cours sont évalués au coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement (méthode préférentielle). Le pourcentage d'avancement est calculé selon l'avancement des coûts de production rapporté au coût de production total estimé des chantiers.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Au 31.12.2025, le poste "provisions pour risques et charges" au passif du bilan s'élève à 17 605 Euros. Une dotation de 17 605 Euros a été comptabilisée sur cet exercice et correspond à une perte à terminaison.

Filiales et participations

- Sccv PHENIX 327 :

Siège social : 107 route de Paris 42300 Mably

Siren 849 505 920

Taux de détention : 50%

Valeur brute des titres de participations : 500 €

VNC des titres de participations : 500 €

Dividendes versés / Quote-part de résultat : + 302 €

Règles et méthodes comptables

- Sccv 45LHERMINIER42300 :

Siège social : 107 route de Paris 42300 Mably

Siren 979 074 655

Taux de détention : 50%

Valeur brute des titres de participations : 1 500 €

VNC des titres de participations : 1 500 €

Dividendes versés / Quote-part de résultat : 0 €

- Sarl DAROVIA :

Siège social : 2 208 rue Marechal Foch, 42153 Riorges

Siren 479 821 886

Taux de détention : 33.33 %

Valeur brute des titres de participations : 12 310 €

VNC des titres de participations : 12 310 €

Dividendes versés / Quote-part de résultat : 12 000 €

- Sccv SHOT :

Siège social : 994 rue du Peull 42370 Renaison

Siren 922 247 069

Taux de détention : 33,33%

Valeur brute des titres de participations : 1 €

VNC des titres de participations : 1 €

Dividendes versés / Quote-part de résultat : 0 €

- Sccv LE SAINT ROCH :

Siège social : 994 rue du Peull 42370 Renaison

Siren 953 309 929

Taux de détention : 50%

Valeur brute des titres de participations : 12 308 €

VNC des titres de participations : 12 308 €

Dividendes versés / Quote-part de résultat : 0 €

Rémunération du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 169 Euros, décomposé de la manière suivante :

- Honoraires HT figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes : 4 169 Euros,

- Honoraires HT au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L822-11 : 0 Euros

Autres informations*** Faits marquants de l'exercice clos au 31.12.2025 :**

- Néant

*** Evénements significatifs intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice :**

- Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

*** Indemnités de départ à la retraite :**

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31.12.2025 et s'élèvent à 2 293 Euros.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de Départ en retraite. Le calcul repose sur les hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul choisie : rétrospective (méthode des unités de crédit projetées)
- Table de mortalité : Table INSEE 2024
- Revalorisation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Convention collective : Bâtiment
- Age conventionnel de départ : 64 ans
- Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Taux moyen de charges sociales : 40 %

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	237 470		178 102	59 368
- Constructions sur sol propre	613 001	178 103		791 103
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		10 185		10 185
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	850 471	188 288	178 102	860 656
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	16 310	12 309	2 000	26 619
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	16 310	12 309	2 000	26 619
TOTAL	866 781	200 597	180 102	887 275

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou faux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations Incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans	linéaire	16 755	43 247		60 002
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans	linéaire		340		340
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et Informatique, moblier						
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			16 755	43 586		60 342
TOTAL			16 755	43 586		60 342

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 560 621 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 741 702	1 741 702	
Autres	1 818 919	1 818 919	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	3 560 621	3 560 621	

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	62 895
Charges sociales - produits à recevoir	10 366
Etat - produits à recevoir	288
Associés Intérêts à recevoir	57 302
Total	130 851

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 10 000,00 Euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		17 605			17 605
Total		17 605			17 605
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		17 605			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 951 145 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 620	3 620		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 792 277	1 792 277		
Dettes fiscales et sociales	446 167	446 167		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	500		
Autres dettes (**)	1 529 491	1 529 491		
Produits constatés d'avance	1 179 090	1 179 090		
Total	4 951 145	4 951 145		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	29 565			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	209 440
Associés Intérêts à payer	29 565
Personnel - autres charges à payer	20 547
Charges sociales - charges à payer	126
Total	259 678

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation***Produits constatés d'avance***

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 179 090		
Total	1 179 090		

VALLORGE CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : 107 Route de Paris - ZAC des Tuileries, 42300 MABLY

R.C.S : ROANNE 814 237 202

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée VALLORGE CONSTRUCTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée VALLORGE CONSTRUCTION relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans la partie « règles générales ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les créances clients et comptes rattachés, dont le montant net total figurant au bilan s'établit à 1 741 702 euros, sont évalués à leur valeur nominale et, le cas échéant dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale selon les modalités décrites dans la note « Créances » de l'annexe aux comptes annuels. A l'appui des informations qui nous ont été communiquées lors de notre intervention, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur de ces actifs.

Les travaux en cours, dont le montant net total figurant à l'actif s'établit à 1 344 638 euros, sont évalués et dépréciés selon la méthode décrite dans le paragraphe « Stocks » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des règles d'évaluation et de dépréciation retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable de l'ANC 2022-06.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous informons que, au cours de l'exercice, la société a pris une participation représentant plus de 10% du capital de la société SCCV LE SAINT ROCH dont le siège social est 994 Rue du Peuil à Renaison(42370) et une participation représentant plus de 10% du capital de la société SCCV SHOT dont le siège social est 994 Rue du Peuil à Renaison(42370).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE, le 13/05/2026

Pour la société GESCOMM

Valérie GAUMARD

Commissaire aux comptes



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	59 368		59 368	237 470
Constructions	791 103	60 002	731 101	596 245
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	10 185	340	9 845	
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	26 619		26 619	16 310
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé (III)	887 275	60 342	826 933	850 025
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production	1 378 600	33 962	1 344 638	956 719
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 741 702		1 741 702	720 006
Autres créances	1 818 919		1 818 919	1 229 922
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	267 319		267 319	797 239
Total actif circulant (IV)	5 206 539	33 962	5 172 577	3 703 885
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	6 093 814	94 304	5 999 510	4 553 910

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	827 205	683 035
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	192 554	250 837
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	1 030 760	944 872
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	17 605	
Total des provisions (II)	17 605	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	3 620	
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 792 277	1 141 842
<i>Personnel</i>	20 547	21 599
<i>Organismes sociaux</i>	11 121	11 536
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	413 865	326 221
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	634	404
Dettes fiscales et sociales	446 167	359 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	500
Autres dettes	1 529 491	1 430 376
Produits constatés d'avance	1 179 090	676 559
Total des dettes (III)	4 951 145	3 609 038
Ecart conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	5 999 510	4 553 910

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	5 245 575	4 993 114	252 461	5,06
Montant net du chiffre d'affaires	5 245 575	4 993 114	252 461	5,06
Production stockée	421 881	-925 311	1 347 192	-145,59
Production immobilisée		850 471	-850 471	-100,00
Subventions				
Reprises sur amort., dép. et provisions		88 102	-88 102	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits	65	667	-602	-90,29
Total des produits d'exploitation (I)	5 667 520	5 007 043	660 477	13,19
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	5 140 289	4 479 412	660 878	14,75
Impôts, taxes et vers. assim.	8 685	7 186	1 499	20,86
Salaires	154 110	138 568	15 543	11,22
Cotisations sociales	55 717	53 281	2 435	4,57
Dotations aux amort. et aux dépréciations	77 548	16 755	60 793	362,83
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	43 586	16 755	26 831	160,13
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>				
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>	33 962		33 962	
Dotations aux provisions	17 605		17 605	
Valeurs comptables des immob. cédées				
Autres charges	163	7	156	NS
Total des charges d'exploitation (II)	5 454 118	4 695 209	758 908	16,16
Résultat d'exploitation (I - II)	213 403	311 834	-98 431	-31,57
Quote-part sur op. faites en commun				
Bénéfice attribué / perte transférée (III)				
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participations	12 000		12 000	
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés	57 302	53 940	3 362	6,23
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immob. financières				
Produits nets sur cessions de VMP				
Total des produits financiers (V)	69 302	53 940	15 362	28,48
Charges financières				
Dotations aux amort. dépréciations et provision				
Intérêts et charges assimilées	29 565	36 991	-7 426	-20,08
Différences négatives de change				

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Valeurs comptables des immob. financières céd				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Total des charges financières (VI)	29 565	36 991	-7 426	-20,08
Résultat financier (V - VI)	39 737	16 949	22 788	134,45
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	253 140	328 783	-75 643	-23,01
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
Résultat exceptionnel (VII - VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	60 586	77 946	-17 360	-22,27
Total des produits (I + III + V + VII)	5 736 823	5 060 983	675 839	13,35
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	5 544 268	4 810 146	734 122	15,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	192 554	250 837	-58 283	-23,24

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS VALLORGE CONSTRUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 999 510 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 192 554 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2025 ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - . Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - . Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - . Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes 2025 de la société VALLORGE CONSTRUCTION.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de produits finis et de travaux en cours sont évalués au coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement (méthode préférentielle). Le pourcentage d'avancement est calculé selon l'avancement des coûts de production rapporté au coût de production total estimé des chantiers.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Au 31.12.2025, le poste "provisions pour risques et charges" au passif du bilan s'élève à 17 605 Euros. Une dotation de 17 605 Euros a été comptabilisée sur cet exercice et correspond à une perte à terminaison.

Filiales et participations

- Sccv PHENIX 327 :

Siège social : 107 route de Paris 42300 Mably

Siren 849 505 920

Taux de détention : 50%

Valeur brute des titres de participations : 500 €

VNC des titres de participations : 500 €

Dividendes versés / Quote-part de résultat : + 302 €

Règles et méthodes comptables

- Sccv 45LHERMINIER42300 :

Siège social : 107 route de Paris 42300 Mably

Siren 979 074 655

Taux de détention : 50%

Valeur brute des titres de participations : 1 500 €

VNC des titres de participations : 1 500 €

Dividendes versés / Quote-part de résultat : 0 €

- Sarl DAROVIA :

Siège social : 2 208 rue Marechal Foch, 42153 Riorges

Siren 479 821 886

Taux de détention : 33.33 %

Valeur brute des titres de participations : 12 310 €

VNC des titres de participations : 12 310 €

Dividendes versés / Quote-part de résultat : 12 000 €

- Sccv SHOT :

Siège social : 994 rue du Peuil 42370 Renaison

Siren 922 247 069

Taux de détention : 33,33%

Valeur brute des titres de participations : 1 €

VNC des titres de participations : 1 €

Dividendes versés / Quote-part de résultat : 0 €

- Sccv LE SAINT ROCH :

Siège social : 994 rue du Peuil 42370 Renaison

Siren 953 309 929

Taux de détention : 50%

Valeur brute des titres de participations : 12 308 €

VNC des titres de participations : 12 308 €

Dividendes versés / Quote-part de résultat : 0 €

Rémunération du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 169 Euros, décomposé de la manière suivante :

- Honoraires HT figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes : 4 169 Euros,

- Honoraires HT au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L822-11 : 0 Euros

Autres informations*** Faits marquants de l'exercice clos au 31.12.2025 :**

- Néant

*** Evénements significatifs intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice :**

- Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

*** Indemnités de départ à la retraite :**

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31.12.2025 et s'élèvent à 2 293 Euros.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de Départ en retraite. Le calcul repose sur les hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul choisie : rétrospective (méthode des unités de crédit projetées)
- Table de mortalité : Table INSEE 2024
- Revalorisation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Convention collective : Bâtiment
- Age conventionnel de départ : 64 ans
- Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Taux moyen de charges sociales : 40 %

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	237 470		178 102	59 368
- Constructions sur sol propre	613 001	178 103		791 103
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		10 185		10 185
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	850 471	188 288	178 102	860 656
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	16 310	12 309	2 000	26 619
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	16 310	12 309	2 000	26 619
TOTAL	866 781	200 597	180 102	887 275

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles						
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencement et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencement et aménagements divers	10 à 50 ans	linéaire	16 755	43 247		60 002
- Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles	10 ans	linéaire		340		340
			16 755	43 586		60 342
TOTAL			16 755	43 586		60 342

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 560 621 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 741 702	1 741 702	
Autres	1 818 919	1 818 919	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	3 560 621	3 560 621	

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	62 895
Charges sociales - produits à recevoir	10 366
Etat - produits à recevoir	288
Associés Intérêts à recevoir	57 302
Total	130 851

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 10 000,00 Euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		17 605			17 605
Total		17 605			17 605
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		17 605			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 951 145 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 620	3 620		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 792 277	1 792 277		
Dettes fiscales et sociales	446 167	446 167		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	500		
Autres dettes (**)	1 529 491	1 529 491		
Produits constatés d'avance	1 179 090	1 179 090		
Total	4 951 145	4 951 145		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	29 565			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	209 440
Associés Interêts à payer	29 565
Personnel - autres charges à payer	20 547
Charges sociales - charges à payer	126
Total	259 678

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 179 090		
Total	1 179 090		